

SOURCE: Acasti Pharma Inc.

Acasti annonce l'élection de ses administrateurs, le changement de sa fin d'année financière et autres sujets soumis à l'assemblée

Montréal, Québec, CANADA - 15 juillet 2016 - Acasti Pharma Inc. (« **Acasti** » ou la « **Société** ») (NASDAQ : ACST, TSX-V : APO), une société biopharmaceutique en émergence axée sur la recherche, le développement et la commercialisation de nouveaux produits thérapeutiques à base d'huile de krill sous forme de phospholipides oméga-3 destinés au traitement de l'hypertriglycéridémie, annonce que les candidats désignés dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 14 juin 2016 ont été élus à titre d'administrateurs d'Acasti à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires tenue à Montréal, Canada le 12 juillet 2016 (l'« assemblée »). Les résultats détaillés du vote pour l'élection des administrateurs sont présentés ci-dessous.

Candidat	Votes Pour	% Votes Pour	Abstentions	% Abstentions
Janelle D'Alvise	5 597 512	99,88 %	6 915	0,12 %
Jean-Marie (John) Canan	5 592 689	99,79 %	11 738	0,21 %
Roderick N. Carter	5 592 417	99,79 %	12 010	0,21 %
James S. Hamilton	5 596 128	99,85 %	8 299	0,15 %
Leendert H. Staal	5 597 512	99,88 %	6 865	0,12 %

Pour de plus amples renseignements sur les résultats des votes sur la résolution adoptée durant l'assemblée, veuillez vous référer au Rapport des résultats du vote sur SEDAR.

Changement de fin d'année financière

La Société annonce également qu'elle fera la transition vers une nouvelle date de fin d'année financière en 2017. Par conséquent, la fin d'année financière de la Société aura lieu le 31 mars plutôt que le 28 février. Le changement de fin d'année financière permettra à la Société d'être mieux alignée avec les comparables de l'industrie et les périodes trimestrielles usuelles. Cette modification fut approuvée par le conseil d'administration, conformément aux règlements généraux de la Société. Pour les fins de dépôts réglementaires, la Société annoncera les résultats de son année financière de transition de 13 mois le 31 mars 2017, ayant une période intérimaire de 4 mois du 1^{er} décembre 2016 au 31 mars 2017.

Amendement au régime d'options d'achat d'actions et au régime incitatif fondé sur des titres de capitaux propres de la Société

À l'assemblée, les actionnaires ont approuvé les modifications apportées au régime d'options d'achat d'actions afin i) de transformer le régime d'options d'achat d'actions d'un régime « à plafond variable », en un régime « à nombre fixe », ii) d'approuver un nombre fixe global

d'actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice de toutes les options octroyées aux termes du régime correspondant à 20 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation au 29 février 2016, soit 2 142 407 actions ordinaires, dont une tranche de 1 066 162 actions ordinaires réservée aux fins des options en cours aux termes du régime d'options d'achat d'actions à la date de clôture des registres et une tranche additionnelle de 1 076 245 actions ordinaires réservée aux fins de l'émission d'octrois additionnels, et iii) d'autoriser la Société à octroyer aux termes du régime d'options d'achat d'actions le nombre d'options qui pourrait faire en sorte que le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice d'options octroyées a) à des personnes apparentées dépasse 10 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation de la Société (avant dilution) à la date de l'octroi des options ou b) à une personne admissible (et aux sociétés dont cette personne a la propriété exclusive) au cours d'une période de 12 mois dépasse 5 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation de la Société (avant dilution) à la date de l'octroi des options (le « régime d'options d'achat d'actions modifié »).

À l'assemblée, les actionnaires ont également approuvé les modifications apportées au régime d'options d'achat d'actions visant i) à établir le nombre total d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission dans le cadre d'attributions octroyées aux termes du régime incitatif fondé sur des titres de capitaux propres, de sorte qu'il soit égal A) tant que les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de croissance TSX, à un nombre n'excédant pas le moindre des deux montants suivants : x) 267 800 actions ordinaires et y) 20 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation en date du 29 février 2016, ce qui représente 2 142 407 actions ordinaires, nombre qui inclut les actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice d'options émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions modifié, et ii) à modifier certains plafonds imposés au nombre d'actions ordinaires qui peuvent être réservées aux fins d'émission dans le cadre d'octrois particuliers, similaire à ceux décrits sous le régime d'options d'achat d'actions amendé (le « régime incitatif fondé sur des titres de capitaux propres modifié »).

Le régime d'options d'achat d'actions modifié et le régime incitatif fondé sur des titres de capitaux propres sont sujets à l'approbation de la Bourse de croissance TSX.

Composition du comité d'audit

Suivant l'assemblée, le conseil d'administration a nommé trois administrateurs indépendants au comité d'audit qui rencontre désormais les exigences de maintien d'inscription de Nasdaq Stock Market - 5606 (Nasdaq Listing Rule 5606). Le comité d'audit est désormais composé des personnes suivantes : Messrs. John Canan, président du comité, Leendert H. Staal and Roderick N. Carter.

À propos d'Acasti Pharma Inc.

Acasti est une société biopharmaceutique en émergence axée sur la recherche et le développement d'un médicament sur ordonnance candidat, CaPre^{MD}, destiné au traitement de l'hypertriglycéridémie sévère, un état se caractérisant par un taux anormalement élevé de triglycérides dans le sang. CaPre est un mélange, dérivé d'huile de krill, d'acides gras polyinsaturés, principalement des acides gras oméga-3, en particulier l'acide eicosapentanoïque et l'acide docosapentanoïque, présents sous forme de combinaison

d'esters de phospholipides et d'acides gras libres. Le krill est une source importante de phospholipides et d'acides gras oméga-3 dont les avantages pour la santé humaine sont bien connus.

Énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent communiqué ne portant pas sur des faits courants ou passés constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la législation en valeurs mobilières américaine et de la législation en valeurs mobilières canadienne. Ces énoncés prospectifs comportent des risques et incertitudes, connus et inconnus, et sont assujettis à d'autres facteurs inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels d'Acasti diffèrent de manière importante des résultats passés ou des résultats futurs dont il est question, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Outre les énoncés qui décrivent explicitement de tels risques et incertitudes, il y a lieu de préciser que les énoncés qui contiennent des termes tels que « croire », « être d'avis », « prévoir », « avoir l'intention », « s'attendre à », « entendre » ou « planifier » ainsi que l'utilisation du futur dans ces énoncés dénotent la nature incertaine et prospective de ceux-ci. Il est recommandé aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui sont à jour à la date du présent communiqué seulement.

Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué sont présentés sous réserve de la présente mise en garde et la « Mise en garde concernant l'information prospective » figurant à la notice annuelle la plus récente d'Acasti, et le rapport annuel (S.E.C Form 20-F) le plus récent d'Acasti disponibles sur SEDAR, à www.sedar.com, sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml et dans la section des investisseurs du site Web d'Acasti, à acastipharma.com (la « notice annuelle »). Tous les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse sont à jour à la date des présentes. Acasti ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs suite à de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf tel qu'exigé par la loi. De plus, les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué comportent généralement d'autres risques et incertitudes qui sont décrits de temps à autre dans les documents publics d'Acasti déposés auprès de la Securities and Exchange Commission et des commissions des valeurs mobilières canadiennes. Des renseignements supplémentaires au sujet de ces hypothèses, risques et incertitudes figurent à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

Ni Nasdaq, ni la Bourse de croissance TSX, ni le fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant à la véracité ou à l'exactitude du présent communiqué.

Personne-ressource d'Acasti

Mario Paradis

Chef de la direction financière

+1 450 687-2262

m.paradis@acastipharma.com

acastipharma.com